

Docteur Didier MOULINIER
Diplôme Universitaire Paris Nord
CANCEROLOGIE
Diplôme Universitaire Bordeaux II
GERONTOLOGIE
4, rue Claude Bernard
33200 BORDEAUX CAUDERAN
Tél. : 05.56.02.98.48 – Fax : 09.82.63.48.77.
docteur@moulinier.fr

Bordeaux, le 23/10/2017

ENEDIS
Monsieur Jean-Philippe DREUILLE
Directeur territorial Bordeaux Métropole d'Enedis
Direction Régionale Aquitaine Nord
4, rue Isaac Newton – BP 39
33700 MERIGNAC

V/ réf. : PDL 16151664139487

Monsieur le directeur,

En date du 19 septembre 2017, je vous ai adressé un courrier recommandé dénonçant des faits très graves puisque j'accuse vos équipes d'avoir eu, par leur incompétence professionnelle, un comportement potentiellement meurtrier vis-à-vis des habitants de mon immeuble situé au 4, rue Claude Bernard à Bordeaux Caudéran.

De nouveaux événements m'amènent à vous écrire derechef car ils m'ont permis de comprendre ce qui s'est exactement passé le 13 septembre 2017, date où, suite à une intervention de vos équipes, mon cabinet médical a failli brûler.

Le 16 octobre 2017, un nouvel électricien se recommandant de votre société est intervenu dans mon bâtiment, ce qui, cette fois-ci, a déclenché une coupure brutale d'électricité dans mon bureau, ce qui aurait pu être lourd de conséquences car j'étais en train de réaliser une maintenance informatique primordiale pour mon activité professionnelle.

Il m'a fallu mener une enquête quasi policière pour comprendre réellement ce qui s'était passé et cet excellent professionnel que j'ai rencontré le même jour m'a aidé à comprendre ce qui avait pu se produire au niveau de mon cabinet le 13 septembre 2017.

Il me paraît important de retracer la chronologie des événements afin que vous puissiez en prendre la mesure.

Comme je vous l'ai écrit le 19 septembre 2017, je croyais qu'aucune intervention n'avait eu lieu sur mon compteur puisque je n'avais pas constaté de coupure de courant, ce qui était en réalité erroné. Au cours de mes consultations médicales, je n'ai pas les yeux rivés sur mon ordinateur qui se met rapidement en veille. Ma secrétaire m'a expliqué qu'au moment où elle a constaté l'incendie de mon imprimante dans son bureau, l'alarme de l'onduleur qui alimente son ordinateur s'était déclenchée dix minutes auparavant confirmant qu'il y avait effectivement eu une coupure de courant mais l'imprimante qui a brûlé n'était pas branchée sur cet onduleur et ne s'est donc pas trouvée protégée de la surtension. Il est évident aussi que le disjoncteur n'a pas fonctionné.

Le 13 septembre 2017, mon voisin du deuxième étage, monsieur A., que j'ai rapidement rencontré pour vérifier si lui aussi avait eu souffrir des dégâts électriques, m'a répondu qu'il était convaincu qu'on lui avait changé ce jour-là son compteur pour un nouveau compteur LINKY, ce que lui avait confirmé votre technicien.

Après contrôle dans le local technique, j'ai vérifié que ce jour là aucun compteur LINKY n'avait été mis en place mais un nouveau compteur ressemblant au compteur LINKY était apparu et permettait l'alimentation des parties communes, mais il est vrai que je ne descends pas tous les jours contrôler le local technique.

Le premier professionnel qui est intervenu le 16 octobre venait en fait pour changer le compteur de mon voisin du deuxième étage, monsieur A. C'est son intervention qui a déclenché la coupure de courant à mon cabinet, au quatrième étage, et motif de ma descente et de ma discussion avec ce professionnel à qui j'ai expliqué tout ce qui était déjà arrivé.

Il m'a assuré qu'il allait faire remonter un rapport détaillé de son expertise et ce d'autant plus qu'il a constaté que le compteur de mon voisin du deuxième étage présentait une anomalie puisque les phases étaient inversées.

J'en déduis donc, compte tenu de l'analyse de votre technicien, que très vraisemblablement, le 13 septembre, un de vos employé nettement moins compétent que celui du 16 octobre, s'est trompé de compteur en prenant celui du quatrième étage pour celui du deuxième étage et c'est certainement à ce moment-là qu'il a fait une erreur potentiellement grave puisqu'il a interverti les phases. Conscient de son erreur, il a arrêté son intervention sur les compteurs du quatrième et du deuxième étage mais il est vrai que je n'étais pas là pour certifier le déroulement précis de cette intervention.

Au moment où je suis descendu pour contrôler le local technique, seule la lumière était restée allumée et le malandrin avait déjà pris la poudre d'escampette.

Il est utile d'ailleurs de préciser que la plateforme téléphonique que j'ai contactée pour narrer ces événements m'a confirmé qu'une de vos équipes était effectivement intervenue au 4, rue Claude Bernard le 13 septembre 2017 dans le créneau horaire où j'ai subi tous ces incidents malheureux. Cependant, mon interlocuteur a refusé de m'expliquer quel type d'intervention avait été réalisé dans mon bâtiment, comportement qui ne peut engendrer que de la défiance.

Le premier technicien du 16 octobre m'a expliqué que si mon voisin, monsieur A., n'avait pas eu à subir de dégâts électriques, c'est qu'il n'avait pas de matériel sensible comme le mien, du moins sur le plan informatique.

Quoiqu'il en soit, le 16 octobre 2017, tout est revenu dans l'ordre jusqu'à ce que, une heure après, un deuxième technicien ENEDIS intervienne pour changer le compteur des parties communes (pratiquement neuf) permettant l'alimentation de l'ascenseur qui s'est retrouvé bloqué. La moindre des choses de la part de votre technicien eut été de vérifier le bon fonctionnement de l'ascenseur avant de quitter les lieux.

Mon cabinet étant au quatrième étage, un minimum de communication aurait permis de s'organiser pour éviter ces désagréments à mes patients dont une, âgée de 91 ans, a dû descendre les quatre étages à pied et un autre est reparti chez lui car incapable de monter au

cabinet. Ce type d'intervention aurait pu être réalisé les jours où mon cabinet est fermé, à savoir le jeudi ou le vendredi.

Le mardi 17 octobre, monsieur et madame A. et leurs petits-enfants se sont retrouvés bloqués dans l'ascenseur. Fort heureusement, un technicien pour l'ascenseur est revenu à ce moment là et a pu les libérer. Il a dû mettre l'ascenseur hors service car il avait diagnostiqué qu'une phase du compteur alimentant l'ascenseur était mal serrée et risquait de griller l'électronique de l'ascenseur avec en outre un gros risque de mise à feu.

ENEDIS a été contacté, un technicien est passé dans la nuit et a assuré qu'il n'y avait aucun problème sur le compteur LINKY ce jour là mais que le problème provenait de l'ascenseur. Un technicien de l'ascenseur est repassé et a affirmé le contraire. Des techniciens ENEDIS sont revenus et ont soutenu le contraire encore à deux reprises. Le syndic de l'immeuble a dû faire intervenir un électricien indépendant et compétent pour faire la part des choses.

Je n'ai été nullement surpris d'apprendre finalement qu'une phase du compteur mal serrée était à la source de tous les déboires et qu'aucun des trois techniciens ENEDIS n'a été capable de gérer la situation correctement alors que le diagnostic était dûment posé et qu'un tour de clef aurait suffi.

Cette histoire a donc duré deux jours et m'a obligé à passer un temps certain à contacter tous mes patients pour les prévenir que l'ascenseur était en panne.

Si je fais le compte des heures gaspillées depuis le 13 septembre à cause de l'incompétence d'ENEDIS et de la pose de compteurs sujets à controverse, je pense que j'en suis au moins à 18 heures perdues à cause de votre société. Et je suis d'autant plus en colère que mes patients aussi ont eu à en faire les frais.

Vous savez comme moi que la pose des compteurs LINKY est sujette à polémique et, outre le problème du courant porteur linéaire qui m'interpelle, ces changements de compteur auraient pu se faire plus facilement si l'incompétence des dirigeants de la société ENEDIS n'avait contribué à jeter un malaise sur ce type de prestation.

Il est regrettable et, j'avoue monsieur le directeur, que je commence à me poser de sérieuses questions sur vos compétences réelles car je suis très inquiet quant à la gestion de cette société quand je vois le nombre d'interventions nécessaires pour changer ces compteurs sachant qu'aucun intervenant ne possédait d'information sur les constatations faites par les précédents intervenants.

C'est ainsi que, suite à mon enquête, j'ai pu apprendre que le 4 octobre 2017, a eu lieu une intervention pour poser un compteur LINKY pour le locataire du premier étage mais que votre technicien aurait été, selon la déclaration des occupants du premier étage, dans l'obligation de rebrousser chemin sans changer le compteur car le technicien avait constaté un défaut d'installation de la colonne d'alimentation électrique du bâtiment.

Pour résumer toute cette affaire, j'aimerais une réponse rapide de votre service de contentieux et notamment de votre assurance afin que justice me soit rendue et que je puisse être dédommagé des préjudices financiers que j'ai subis.

Je tiens à vous préciser que face à la gravité des faits, j'ai été dans l'obligation de signaler ces dysfonctionnements aux plus hautes autorités de ce pays.

Dans l'attente de votre réponse que j'espère rapide,

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Docteur Didier MOULINIER
Président National de l'Association MONTESQUIEU
Membre actif du syndicat SMAER

Copies pour information :

- Maître Christian FREMAUX - 51, avenue R. Poincaré - 75116 PARIS
- Monsieur Pierre LOTHAIRE, maire de Caudéran
- Collectif Sstop16 - Association Robin des Toits 18 route de Marillac 16200 St Sornin
- Copie pour information à la présidence de la République
- Copie à la mairie de Bordeaux

